

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~

**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Mélissa DA SILVA, Christophe SCHIFFNER, Florie-Anne STOCKER, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT.

Etait absent excusé : Christian HEMMERLE

Procuration : Astride LANG a donné procuration à Jeanine SCHMITT

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Maurice FRITZ

Avant de démarrer, Madame le Maire souhaite revenir sur 2 sujets qui étaient restés ouverts :

1. Les indemnités Maire & Adjoints : je pense que vos différentes sources vous ont confirmé que nos calculs étaient bien corrects et que vous êtes rassurée. Nous pouvons donc définitivement clôturer le sujet.

Jeanine SCHMITT conteste une nouvelle fois et n'accepte pas la phrase reprise dans le procès-verbal du 17 juillet 2020, à savoir : « *Madame le Maire précise que le pourcentage mis en place par l'ancien conseil municipal était aussi supérieur à 100%* ». Jeanine SCHMITT revient sur une décision prise par le Conseil municipal en 2014 qui confirme que l'addition des % Maire + Adjoints + Daniel SCHAEFFER n'excède pas les 100%. Elle exige que cette précision soit apportée au procès-verbal de la réunion de ce soir, sinon elle s'adressera au Tribunal Administratif. Madame le Maire rappelle qu'en janvier 2020, une augmentation de 20% des salaires du Maire et des Adjoints a été actée et que celle-ci dépassait les 100%.

2. Par rapport à l'Association Foncière, tout a été validé et est en conformité, puisque nous avons récupéré la liste pour transcrire les coordonnées des agriculteurs. Ils repartent à l'identique, donc ça suit son cours.

Or, Jeanine SCHMITT revient une nouvelle fois sur ce point. Elle confirme avoir consulté les juristes de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER pour en déduire que la composition du bureau n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, elle se présente une nouvelle fois comme candidate à ce bureau. Dominique JOLLY confirme s'être renseigné à la Chambre d'Agriculture et que les membres élus du bureau sont tous des propriétaires fonciers.

Il précise par ailleurs avoir consulté les agriculteurs locaux qui ont répondu favorablement à leur adhésion à l'Association Foncière. En conclusion, il rappelle la composition exacte :

- Membres du Conseil municipal :
 - Titulaires : Dominique JOLLY, Grégoire FUCHS et Sylvain GYSS
 - Suppléants : Huguette DOUNIAU et Patricia DIETSCH

- Membre de droit :
 - Maire de Niedernai, Valérie RUSCHER

- Membres de la Chambre d'Agriculture :
 - Titulaires : Paul SOMMER, André JOLLY et Claudine RUEFF
 - Suppléants : Raymond RIEGLER et Jean-Jacques SINS

Le procès-verbal du 17 juillet 2020 a reçu l'approbation par vote comme suit :

- **12 Pour**
- **1 Contre (Jeanine SCHMITT) et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**
- **0 Abstention**

Le procès-verbal du 17 août 2020 a reçu l'approbation par vote comme suit :

- **12 Pour**
- **0 Contre**
- **1 Abstention (Jeanine SCHMITT) et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**

57. SALLE DES LANDSBERG

Concernant la location de la salle des Landsberg, Madame le Maire en concertation avec les responsables de salles, précise qu'il était question de mettre en place une tarification spéciale Covid en limitant à 150 personnes la capacité d'accueil.

Mais, compte tenu de l'actualité et des différents communiqués du gouvernement, Madame le Maire propose de prendre un arrêté municipal pour :

- annuler toutes les réservations en cours sur le mois d'octobre et au-delà
- ne plus proposer de location jusqu'à fin décembre 2020

Madame le Maire propose de voter

- pour la fermeture de la salle des Landsberg pour tout rassemblement de plus de 30 personnes

- **13 Pour et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

58. ECOLE ELEMENTAIRE

Après concertation des services techniques d'Obernai et recommandation par la CCPSO, Madame Mélanie STEGER, architecte, a soumis à Madame le Maire une 1^{ère} approche qui porterait sur **une extension et une mise en accessibilité de l'école élémentaire.**

Les travaux porteraient sur 2 axes principaux :

1. mise aux normes des sanitaires et création d'un espace de rangement (ballons, cordes, tapis, etc...), avec une révision de l'installation de chauffage
2. construction d'une salle « multi-activités » dédiée la journée aux enfants des écoles et en soirée aux activités des adultes telles que gymnastique douce, yoga, pilates etc...

Cette extension est prévue sur la partie « jardin », côté nord de l'école. Cette construction permettrait de disposer d'un bâtiment unique d'une surface d'environ 250 m², afin de répondre aux besoins de la commune en locaux associatifs et scolaires.

La fréquentation au nombre de 400 personnes à la fête du sport le 5 septembre dernier conforte Madame le Maire dans l'idée et la pertinence de construire ce bâtiment et d'apporter enfin une réponse à toutes les associations.

Selon Madame STEGER, le **coût prévisionnel et approximatif** de l'opération serait estimé à 500.000 €, portant sur des ratios entre 2.000 et 2.500 € HT, selon les surfaces neuves, avec aménagement des espaces connexes au bâtiment. L'étape suivante est de missionner Madame STEGER pour nous soumettre un avant-projet. La note d'honoraires pour la 1^{ère} phase, état de faisabilité et état des lieux, serait de l'ordre de 8.000 €.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'accord pour engager cette somme.

- **13 Pour et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

59. PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la transmission des dossiers au Comité Technique du CDG, la commission a validé les dossiers de modification de DHS (durée hebdomadaire de service) et a donné un avis favorable le 16 septembre dernier pour les dossiers pour Elodie WALTER et Fabienne EGNER.

Une cinquantaine de dossiers ont été soumis à la commission, 6 ont été validés, dont 2 pour la commune de Niedernai.

Pour rappel, les modifications de DHS portaient sur un passage à :

- 35 heures pour Elodie WALTER
- 33 heures contre 26,19 heures pour Fabienne EGNER, grâce à la rupture du contrat signé avec Sernet. Madame le Maire remercie Grégoire FUCHS pour avoir facilité cette rupture de contrat.

Pour une date d'effet au 5 octobre 2020.

Madame le Maire vous propose donc d'annuler la délibération N°50 du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet qui concernait uniquement la modification de DHS de Elodie WALTER et de la remplacer par le vote de ce jour pour :

- **13 Pour et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

60. FORMATION DES ELUS

De par son rôle « Ressources humaines », Madame le Maire informe tous les conseillers sur les différentes formations possibles et proposées aux nouveaux élus, organisées par différents organismes :

- IPAG – Université de Strasbourg – site : <https://ipag.unistra.fr/>
- AMF Association des Maires de France – site : <https://www.amf.asso.fr/>
- MON MANDAT LOCAL – site : <https://www.monmandatlocal.fr/>

Madame le Maire propose de rencontrer chaque élu autour d'un entretien qui sera l'opportunité de discuter de l'adéquation de la formation avec le statut d'élus, les conditions de mise en place, les modalités d'inscription. A l'issue de cet entretien et après validation par Madame le Maire, la secrétaire mettra en place les modalités de participation de l'élus à la formation. Aucun vote n'est nécessaire.

61. Dépenses supérieures à 500 €

L'évolution du COVID, les mesures barrières, les mises aux normes, les dégradations des matériels dans les bâtiments communaux, l'entretien des installations diverses et variées vont engendrer des dépenses supérieures à 500 €.

Telles que :

- Installation de nouveaux mitigeurs et distributeurs de savon à l'école maternelle
- Elévation du trottoir devant la maison au 222, rue principale, pour sécuriser le trottoir et ainsi éviter que les voitures et les bus débordent et abîment les bordures à plat du trottoir existant
- Modification des places de stationnement, rue principale : EIFFAGE propose de modifier les premières places de stationnement dans un 1^{er} temps chez OHREL, RIEFFEL, SUM et JACQUEMOT. Il s'agit de rajouter de l'enrobé pour permettre la rehausse du trottoir et ainsi faciliter les manœuvres de stationnement (en marche avant et arrière, manœuvres plus simples, plus directes, etc). Cet aménagement devrait éviter les dépassements sauvages en attendant que la personne ait fini ses manœuvres de stationnement.
- Remplacement de différents panneaux et plaques de rues
 - soit délavés par le temps dans la Rue du Nordfeld ou d'une autre couleur que les panneaux du village et aussi dans un souci d'harmonisation au sein de la commune
 - soit abîmés et pliés lors de collisions avec des camions
- Création du tracé du pont de l'Ehn pour aménager et sécuriser la zone piétonne : consultation de plusieurs prestataires en cours
- Mise en place de miroirs de sécurité en face de la Rue du Château et en face de la Rue Basse
- Entretien et remplacement de matériels dans les bâtiments communaux :
 - City Stade : remplacement de la minuterie de l'horloge de l'éclairage en début de soirée
 - Salle des Landsberg : remplacement du tableau électrique. Le tableau est noirci, le feu aurait pu prendre !!

Madame le Maire propose de passer au vote pour lui donner délégation pour les dépenses supérieures à 500 € :

- **12 Pour**
- **0 Contre**
- **1 Abstention et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**

62. LOCATION CHASSE

Le lot n°2 de la chasse de Niedernai, d'une parcelle de 200 ha, essentiellement composée de champs et de prés, a été remis en location suite au décès de Monsieur GUG, Madame GUG ne souhaitant pas garder ce dernier.

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

La chasse sera donc remise en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période d'environ 4 ans, soit du 12 novembre 2020 au 1er février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et validées par le conseil municipal, en référence à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location. Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le conseil municipal.

Agrément des candidatures

4 candidatures sont parvenues à la Mairie. 2 ont été rejetées par manque de justificatifs, 2 ont été retenues, à savoir Éric MEYER et Geoffrey SCHOTT.

L'adjudication aura lieu le 12 novembre 2020 à 17h00 à la Mairie de Niedernai en présence de Madame GAUTIER, perceptrice. La mise à prix a été définie pour une valeur locative de 300 €/an.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **13 Pour et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

63. DROIT DE PREEMPTION – Dossier BOSSERT/ FRITZ

Madame le Maire précise la localisation de cette parcelle : entre les familles Bernard SUM et Claude BINGERT pour un montant de 147.500 €.

Les accès, à gauche et à droite du terrain, ont été aménagés lors des travaux de rénovation de la voirie sur la RD 426.

Madame Le Maire précise que la famille BOSSERT a été visionnaire, puisque le terrain a déjà été aménagé avec des emplacements de stationnement et elle pense que les raccordements ont également été prévus lorsque les travaux de la traversée de la rue principale ont été réalisés. Jeanine SCHMITT confirme que les branchements ont été payés par les propriétaires.

N° DIA 067 329 20 M 0008 – Gross Breitel (rue Principale)
Me GERARD-PICCIONI : Vente FRITZ / BOSSERT

Le conseil municipal renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :
– Section 22 parcelles 12 et 13 : pour une superficie totale de 15,03 ares.

- **11 Pour et 1 procuration (Astride LANG à Jeanine SCHMITT)**
- **0 Contre**
- **2 Absentions (Grégoire FUCHS et Gabin KRIEGER)**

64. DIVERS

1. Les aide-mémoires à l'usage des membres des commissions de contrôle des listes électorales, choisis parmi les conseillers municipaux, ont été distribués. La liste des titulaires et des suppléants a été envoyée à la Préfecture le 3 septembre 2020 par mail et se décompose comme suit :

Titulaires :

- 3 membres de la liste majoritaire : Maurice FRITZ, Florie-Anne STOCKER et Sylvain GYSS
- 2 membres de la liste minoritaire : Jeanine SCHMITT et Astride LANG

Suppléants : Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA, Christophe SCHIFFNER, Gabin KRIEGER et Christian HEMMERLE

2. Courrier de la Direction Régionale des Finances Publique du Grand-Est et du Bas-Rhin, nommant la commission communale des impôts directs.
3. Compte tenu de la médiocre qualité et de la vétusté de **l'installation téléphonique** de la Mairie, après avoir rencontré quelques prestataires, nous avons souscrit un contrat avec NOREST, qui nous propose pour environ 50 € de plus par mois, de mettre en place une installation téléphonique moderne, pratique et actuelle avec :
 - a. Des portables pour les 2 écoles, Elodie et Julien
 - b. Des postes avec décrochage, renvoi d'appels, standard, mise en attente avec un message et une musique
 - c. Des casques téléphoniques
4. Changement prévisionnel sur **l'installation informatique** : un 1^{er} état des lieux de notre installation qui manque également de modernité :
 - a. Temps de réponse lors d'une transmission de données
 - b. Coupure intempestive des postes de travail
 - c. Sauvegarde des données
 - d. Gestion de l'agenda et des évènements (agenda partagé etc...)
5. Mise en place du ramassage du courrier par la poste

Concernant la vie locale, « ça bouge ! » comme dirait Madame le Maire. Suite à notre journée du sport du 5 septembre dernier et compte tenu des nombreuses demandes, plus de 400 personnes, en voici les dernières actualités :

- a. Le cours de gym douce aura lieu désormais à la salle des Landsberg compte tenu du nombre de personnes inscrites
 - b. Des cours de zumba enfants pétillants et dynamiques, et les adultes qui s'y mettent !
 - c. L'Université Populaire sans Frontières d'Obernai nous a proposé des cours de pilates, qui vont démarrer d'abord le 13 octobre par 2 séances d'essai, gratuites, à 18h30 et 19H30 à la salle des Douves, puis une reprise le **3 novembre avec des cours réguliers le mardi à 18H et à 19H (nouveaux horaires)** (cf. flyer en distribution et mis à disposition à la Mairie)
- **La journée du patrimoine** a connu un beau succès le 20 septembre dernier. Madame le Maire remercie François GAUCKLER pour les visites guidées dans les bâtiments et Joseph FREILINGER pour les visites de l'Eglise. Madame le Maire lit la carte de remerciements adressée par 3 dames pour la qualité des visites et de l'accueil qui leur a été réservé. Cette manifestation s'est terminée par la remise des récompenses pour les « **Maisons Fleuries** ». Ce fut aussi l'occasion de saluer les nouveaux habitants présents ce jour-là.

Madame le Maire profite pour remercier :

- Huguette DOUNIAU pour la belle organisation et la qualité du diaporama pour la journée « Maisons Fleuries »
- Tous les bénévoles présents à la Journée du Sport du 5 septembre dernier
- Jean-Georges DILLINGER pour la belle confection de notre nouvelle signalisation Ecoliers sous forme de crayons de couleurs, qui seront implantés à proximité des écoles
- Christian EHRHART pour le don d'une ancienne charrette paysanne et Patrick DOUNIAU pour son travail de restauration. Il reste à choisir l'endroit où elle sera la mieux mise en valeur.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 30 octobre à 19h00.

Madame le Maire clôt la séance à 20h26.